



Communiqué de presse

La Commission du Danube (Secrétariat) et la Commission européenne (DG MOVE) ont signé un arrangement relatif au développement et à l'amélioration de la navigation sur le Danube

Le 24 juillet 2015 les représentants du Secrétariat de la Commission du Danube (CD) et de la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (DG MOVE) ont signé au siège de la CD à Budapest un Arrangement administratif établissant un cadre de coopération entre leurs secrétariats, qui représente un pas important vers la consolidation de la coopération et de l'unissement des efforts des deux organisations.



La cérémonie de la signature a été ouverte par M. l' Ambassadeur Miklós Lengyel, vice-président de la Commission du Danube. Ensuite, M. Alexander F. Stemmer, Adjoint du Directeur général du Secrétariat de la CD a présenté un aperçu de l'histoire de la CD jusqu'à son activité et son programme d'action actuels.

Au nom de la Commission européenne, M. João Aguiar Machado, Directeur général de DG MOVE a souligné que la signature de l'Arrangement administratif représente un nouveau pas important vers une coopération plus étroite entre DG MOVE et la Commission du Danube. Cette coopération sera d'un grand profit pour le secteur de la navigation intérieure qui nécessite un cadre de gouvernance cohérent et efficace, pour réaliser tout son potentiel et améliorer la navigabilité sur le Danube.

M. Petar Margić, Directeur général du Secrétariat de la CD a informé sur les développements récents dans le domaine de l'entretien de l'infrastructure en citant comme exemple l'Allemagne, la Slovaquie et la Bulgarie, où l'Arrangement administratif soutiendra le développement de solutions attendues depuis des décennies par l'industrie de la navigation intérieure. La maintenance coordonnée de l'infrastructure de la voie navigable constitue l'élément principal d'un futur prospère de la navigation danubienne.

L'arrangement administratif encourage les deux parties à soutenir le secteur de la navigation intérieure et à rationaliser son développement. Dans le nouveau cadre de la coopération établie entre les secrétariats de la CD et DG MOVE ce document met en avant les principaux domaines de collaboration suivants:

- mise en oeuvre du Plan général de réhabilitation et de maintenance du chenal du Danube
- élaboration de standards techniques pour la navigation, y compris l'entretien de l'infrastructure
- évaluation de l'état de navigabilité sur le Danube.
- observation du marché en ce qui concerne le bassin du Danube.

La nouvelle forme de coopération créée par la signature de l'Arrangement administratif permettra d'optimiser l'efficacité des politiques respectives des deux institutions dans ces domaines et de lancer un dialogue régulier approfondi, au profit mutuel de leurs membres respectifs et, plus généralement, au profit de la navigation intérieure européenne, en particulier sur le Danube.

Cet événement a mis en relief l'importance du renforcement et de la consolidation de la coopération entre les secrétariats de la CD et de la DG MOVE, afin de augmenter les synergies et de rendre leurs actions plus complémentaires et mutuellement renforçantes.

